

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 116 (1990)  
**Heft:** 21

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Coopérative d'habitation pour personnes âgées, Baar/ZG	Habitations pour personnes âgées au Sonnenweg, Baar, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ou originaires de ce canton	5 oct. 90 (5-31 mai 90)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Ville-Haute de Moudon, CI + CP	Architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura, établis avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ainsi qu'architectes originaires du canton de Vaud, quel que soit leur domicile (exigences requises pour exercer la profession dans le canton de Vaud)	15 oct. 90	10/90 B 83
Commune bourgeoise de Berne	Aménagement du lotissement «Baumgarten» E, CI	Bureaux d'architecture et d'urbanisme domiciliés ou établis dans les communes membres du VZRB. Inscriptions: Administration des biens de la commune bourgeoise de la ville de Berne, Kochergasse 4, 3011 Berne	20 oct. 90 (30 avril 90)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	«Le Pra», La Tour-de-Trême, complexe de bâtiments, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif	26 oct. 90 (4 mai 90)	9/90 B 62
Commune de Sissach/BL	Ecole primaire, infrastructure communale, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que dans le district de Rheinfelden au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ou en étant originaires	26 oct. 90 (1 <sup>er</sup> juin 90)	
Département des travaux publics du canton de Bâle-Ville	Centre de quartier Breite, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans la <i>Regio Basiliensis</i> au moins depuis le 1.1.90 ou originaires de Bâle-Ville	29 oct. 90	
Commune de Monthey/VS	Centre scolaire, locaux pour le service du feu et restructuration urbaine à Monthey, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais établis en Suisse, architectes inscrits au REG A ou B, originaires ou domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura et du Tessin	Novembre 90 (juillet 90)	13/90 B 108
Commune de Therwil/BL	Quartier Baselstrasse, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district d'Arlesheim ou originaires de la commune de Therwil	<b>Nouveau:</b> 11 janvier 91 (31 août 90)	
Commune de Brigue-Glis/VS	Extension de l'école primaire et salle de gymnastique, CP	Architectes établis en Haut-Valais ou originaires de cette région (REG A ou B, registre professionnel valaisan, dipl. EPF ou ETS)	23 nov. 90 (31 août 90)	
Municipalité de Porrentruy/JU	Ensemble de logements à loyers modérés «Les Planchettes», CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes domiciliés ou établis dans le Jura des 7 districts ou à Bienne, inscrits au REG A ou B, ou diplômés EPF avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1989, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton et inscrits au REG A ou diplômés des Hautes Ecoles avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1989	26 nov. 90 (15 juil. 90)	
Società di Banca Svizzera	Stabile amministrativo della SBS a Pazzallo TI, CP	Aperto agli iscritti all'OTIA o alla SIA, ramo architettura, aventi domicilio fiscale nel Cantone Ticino al momento dell'iscrizione al concorso; architetti atinenti del Cantone Ticino o domiciliati in Mesolcina che, pur non essendo iscritti all'OTIA, perchè domiciliati fuori cantone, possiedono i requisiti professionali che ne permettono l'iscrizione	3 dic. 90 (29 giugno 90)	
Ville de Lausanne - Direction des travaux et Direction des écoles	Bâtiment scolaire à L'Hermitage, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud ainsi que les architectes originaires du canton	3 déc. 90 (dès le 15 juin 90)	13/90 B 108
République et canton de Neuchâtel	Centre d'entretien de la RN5, expertise autos et garage de l'Etat, Boudry, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton, inscrits au Registre neuchâtelois des architectes avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990, architectes originaires du canton inscrits au REG A ou B avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990	12 déc. 90 (dès le 3 sept. 90)	19/90 B 151

Commune de Châtel-Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, architectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)	12/90 B 99
Département des travaux publics du canton de Lucerne	Clinique psychiatrique à l'hôpital cantonal, Lucerne, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 ou originaires de ce canton	21 déc. 90	
Canton de Schaffhouse	Clinique psychiatrique à Breitenau/SH, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 ou originaires de ce canton	11 janv. 91 (dès le 13 août 90)	
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ou originaires de celui-ci	<b>18 janv. 91</b> (pas de délai d'inscription)	8/90 B 54
Maison Caodura Vicenza (I), ville de Vicenza	Prix «Andrea Palladio»	Architectes et ingénieurs de tous pays de moins de 40 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 1991	31 janv. 91	
République et canton du Jura	Centre d'enseignement professionnel, industriel et artisanal, Delémont, CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B; membres de la section jurassienne de la SIA	1 <sup>er</sup> fév. 91 (14 sept. 90)	15-16/ 90 B 123
Direction des travaux publics du canton de Berne	Rénovation du domaine agricole de Bellelay, CP	Architectes exerçant dans les districts de Bienne, Courtelary, Moutier et La Neuveville avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ainsi que quelques spécialistes invités	Avril 91 (1 <sup>er</sup> oct. 90)	19/90 B 151
Ville de Samarcande (URSS)	Revitalisation de Samarcande, Centre culturel Ulugh Beg	Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé	<b>30 avril 91</b> (30 oct. 90)	21/90 B 183
Département cantonal des bâtiments, Fribourg	Aménagement de la patinoire et projet de deux salles omnisports, Saint-Léonard, Fribourg, CI+CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg, architectes originaires de ce canton, autorisés à pratiquer au moins depuis le 1 <sup>er</sup> juin 1990 + 6 bureaux invités	8 fév. 91 (14 sept. 90)	17/90 B 131
Direction des constructions publiques du canton de Zurich	Ecole supérieure de commerce et d'administration, Winterthur, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ou originaires de ce canton	15 fév. 91 (8 sept. 90)	
CFF, direction du III <sup>e</sup> arrondissement, commune de Turgi	Emprise de la gare de Turgi, CP/CI	Architectes établis ou domiciliés dans le canton d'Argovie avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ou architectes originaires du canton	15 mars 91 (3 sept. - 28 sept. 90)	
Commune de Beringen, Schaffhouse	Extension des écoles sur le Zimmerberg, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ou originaires de ce canton	(dès le 3 août 90)	
GEP Gesellschaft ehemaliger Studierender der ETH Zürich	Fontaine sur la terrasse de l'EPFZ, Zurich, CI	Etudiants, assistants et enseignants de l'EPFZ, de l'Université et de la Schule für Gestaltung, Zurich		

### Nouveaux dans cette liste

Europar-Suisse	Concours d'architecture public au niveau européen, CI	Architectes âgés de 40 ans au plus, domiciliés en Suisse ou dans un autre pays membre Europar, dipl. EPF, EAUG ou ETS, ou inscrits au REG A ou B	18 mars 91 (31 déc. 90)	21/90 B 183
Chemins de fer fédéraux CFF	Concours du pont de Zurich-Wipkingen, invitation aux candidatures	Architectes disposant d'une expérience dans le domaine de l'urbanisation et du génie civil. Qualification préalable	(16 nov. 90)	
Commune de Zoug	Logements pour personnes âgées et logements familiaux, Zoug, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1990, ou originaires de ce canton	Avril 91 (dès le 5 déc. 90)	



Commune de Chalais/VS	Centre scolaire à Vercorin, CP	Architectes établis en Valais depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 et architectes valaisans établis en Suisse, inscrits au Registre valaisan des architectes, au REG A ou B, dipl. EPF, ETS ou EAUG ou titulaires d'une formation équivalente	5 janv. 91 (5 oct. 90)
-----------------------	--------------------------------	---	---------------------------

**Note**

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.

**Carnet des concours****Europan-Suisse****Concours d'architecture public au niveau européen - Ouverture**

Europan-Suisse Association pour la promotion de l'habitat exemplaire organise, en collaboration avec les villes de Baden, Delémont, Genève et La Chaux-de-Fonds, un concours d'architecture public au niveau européen.

Cette deuxième série de concours Europan<sup>1</sup> a pour thème « Habiter la ville, requalification de sites urbains ». Europan 2 est un concours d'idées anonyme avec un règlement commun aux pays qui y participent. Dans la perspective d'une concrétisation des idées par des maîtres d'ouvrage potentiels, les comités nationaux d'Europan soutiendront activement les projets primés - au maximum 5 par pays.

Les sites urbains proposés en Suisse sont les suivants :

- **Baden** dans le canton d'Argovie. Zone industrielle ABB, Baden-Nord, superficie de 22000 m<sup>2</sup>. Réaffectation (constructions en partie déjà existantes) de bâtiments pour des entreprises de services, lieux de travail et logements (nouvelles constructions);
- **Delémont** dans le canton du Jura. Terrain à bâtir appartenant aux CFF et se situant à côté de la gare, au sud, superficie de 17000 m<sup>2</sup>; logements à loyer modéré (zone A) et logements/commerces/artisanat (zone B);
- **Genève**. Réhabilitation de la zone urbaine «lot 13» dans le quartier des Grottes; rénovation partielle et construction de nouveaux logements, de logements pour étudiants, d'une crèche, d'un centre de quartier, de commerces et de petites industries;
- **La Chaux-de-Fonds** (canton de Neuchâtel). Requalifica-

tion d'un quartier, avenue Léopold-Robert/place de la Gare, terrain propriété du Département des travaux publics de la Ville et des CFF (en partie occupé par des voies de chemin de fer); rénovation et réaménagement de plusieurs parcelles afin d'y intégrer des logements et des locaux pour des entreprises de services; superficie de 20000 m<sup>2</sup>.

**Jury**

La liste des membres du jury est encore provisoire.

**Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux architectes âgés de 40 ans au maximum au moment de l'inscription, domiciliés en Suisse ou dans l'un des 17 autres pays membres Europan, enfin diplômés EPF, EAUG ou ETS, ou encore inscrits au REG A ou B. Tous les participants peuvent s'inscrire pour un seul des 71 concours proposés, dans le pays de leur choix.

**Documentation**

La documentation pourra être obtenue entre le 15 octobre et le 31 décembre 1990, en allemand, en français et en anglais, en s'adressant au secrétariat d'Europan pour la Suisse: IREC, Département d'architecture de l'EPFL, case postale 555, 1001 Lausanne, moyennant versement d'une finance d'inscription de 35 Ecus (63 francs suisses).

La finance d'inscription donne droit au maximum à trois dossiers gratuits complets portant sur les sites européens mis au concours.

Les lauréats recevront un prix de 8000 Ecus (Fr. 14400.-). Les réalisateurs de projets ayant obtenu une mention recevront une indemnité de 3000 Ecus (Fr. 5400.-).

**Calendrier**

Documentation et inscription: du 15 octobre au 31 décembre 1990.

Rendu des projets: 18 mars 1991.

**Concours international d'idées pour la revitalisation de Samarcande****Ouverture**

Lancé en Union soviétique avec l'appui de l'Union des architectes soviétiques, l'Agha Khan Trust for Culture et l'Union des architectes ouzbeks, ce concours international d'architecture et d'urbanisme constitue une expérience exemplaire. Il doit fournir un enseignement essentiel pour de futures initiatives comparables. L'Union internationale des architectes (UIA) accorde son soutien à cet important appel d'idées pour la revitalisation de Samarcande. Ce faisant, elle entend soutenir toute initiative capable de favoriser l'enrichissement du patrimoine architectural partout où il se trouve. Pour parvenir à ce stade, il a fallu de longues et nombreuses mises au point. Cela explique la publication tardive de ce communiqué de l'UIA, qui tient à attirer l'attention des éventuels candidats sur certains aspects de ce concours qu'il leur appartiendra de considérer pour décider de leur participation:

- le programme, dont l'ambition apparaît avec évidence, reste plus évocateur que descriptif;
- les indemnités prévues pour acquérir les idées des lauréats, cinq prix de 30000 dol-

lars chacun, paraissent faibles;

- les engagements du maître d'ouvrage sur les suites du concours restent incertains;
- les conditions contractuelles susceptibles de lier le maître de l'ouvrage et le, ou les candidats, en cas de suites, n'ont pas pu être précisées.

Il appartient aux candidats d'apprécier les remarques ci-dessus.

**Inscription**

Les droits d'inscription se montent à 150 dollars et couvrent le prix du dossier ainsi qu'une cassette vidéo sur la ville de Samarcande contemporaine. Les demandes d'inscription doivent être adressées à: Secrétariat du concours de Samarcande, ch. des Crêts-de-Pregny 32, 1218 Grand-Saconnex, tél. 022/798 90 70, fax 022/798 93 91.

**Calendrier**

Date limite d'inscription: 30 octobre 1990.

Envoi du matériel du concours: 30 novembre 1990.

Date limite d'envoi des projets (17 h): 30 avril 1991.

Proclamation des résultats: 1<sup>er</sup> septembre 1991.

**Sion: bâtiment postal et aménagement de la place de la Gare****Résultats**

Ce concours a été organisé conjointement par l'entreprise des PTT et la Municipalité de Sion. Il était ouvert aux architectes inscrits au registre cantonal des architectes et établis dans le canton depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989 ainsi qu'aux architectes originaires du Valais établis en Suisse et inscrits au REG A ou B<sup>1</sup>. Les ateliers suivants ont en outre été invités: Hans-Peter Ammann et Peter Baumann, Lucerne; Michaela Dembowska et Jean Kyburz, Lausanne; Marcel Ferrier, Saint-Gall; Robert Frei, Jean-Pierre Stefani et Ante Nenno Barada, Genève; Franz Füg, Zurich; Jacques Herzog et Pierre de Meuron, Bâle; Obrist et partenaires, Saint-Moritz.

<sup>1</sup>Voir IAS 12/90, du 30 mai 1990, p. B99.

<sup>1</sup>Voir IAS N° 20 du 20 septembre 1989, p. B170.



1<sup>er</sup> prix (Fr. 60 000.-): Franz Füeg, Zurich. Collaborateur: Melchior Wyss.

2<sup>e</sup> prix (Fr. 50 000.-): Daniel Troger, Rarogne.

3<sup>e</sup> prix (Fr. 30 000.-): Michaela Dembowska et Jean Kyburz, Lausanne.

4<sup>e</sup> prix (Fr. 28 000.-): Claudine Lorenz, Sion. Collaborateurs: Paul Lorenz, German Bregy, Marie-Luce Delaloye, Florian Musso. Circulation: P.-F. Schmid, ing.; collaborateurs: Marguerite Cerutti-Cybulska et César Conforti.

5<sup>e</sup> prix (Fr. 15 000.-): Marcel Ferrier, Saint-Gall. Collaborateurs: Toni Thaler et Daniel Gmür.

6<sup>e</sup> prix (Fr. 12 000.-): Hans-Peter Ammann et Peter Baumann, Lucerne. Collaborateurs: Edi Imhof, Georges Höing, Bruno Portmann et Roland Hergert.

7<sup>e</sup> prix (Fr. 5 000.-): Kittel et Reymondin, Lausanne. Collaborateurs: Ann Marion, Chantal Van Riel, Dad Chatapagnia, Jacques Wirtner, Isabelle Nicod et Antoine Muller.

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de mandater l'auteur du projet classé au premier rang pour la mise au point de sa proposition en vue de l'exécution.

## Actualité

### Ecole d'ingénieurs de Genève: enseignement d'aérotechnique mis au concours

L'Ecole d'ingénieurs de Genève (Ecole technique supérieure) est l'une des rares écoles de Suisse où est dispensé un enseignement en aérotechnique et où les étudiants peuvent présenter un travail de diplôme dans ce domaine de pointe. Les moyens d'enseignement comprennent un laboratoire permettant d'effectuer des travaux pratiques d'un grand intérêt, tant pour l'industrie que pour les étudiants.

Le titulaire de cet enseignement - qui se trouve également être le doyen de la section de génie mécanique - ayant été appelé à court terme à d'autres tâches, son poste est mis au concours.

Comme les moyens de l'école ne lui permettent pas de diffuser cette mise au concours avec la publicité qu'elle mérite et pour tenir compte de l'importance d'un enseignement de l'aérotechnique à Genève,

nous indiquons volontiers ici les exigences posées aux candidats.

Le poste est à repourvoir par un ingénieur EPF ou détenteur d'un titre jugé équivalent, qui aura à enseigner les branches suivantes:

- aérodynamique
- interactions fluide-solide
- mécanique du vol
- ventilation.

On attend de lui une solide expérience dans une de ces branches au moins, ainsi qu'une grande ouverture aux nouvelles techniques de pointe.

Prévu comme poste à temps partiel pour une année, cet enseignement pourrait être porté à un temps complet dès la rentrée scolaire suivante.

Les candidatures sont à adresser à M. Paul-Emile Muller, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Genève, rue de la Prairie 4, 1202 Genève.

### Un nouveau président pour le groupe Ingénieurs et avenir

M. Hans Rudolf Suter, président et délégué du Conseil d'administration de Suter + Suter, a été choisi par la dernière assemblée du groupe *Ingénieurs et avenir* en tant que nouveau président.

Après des études aux universités d'Aix-la-Chapelle et de Karlsruhe, d'où il sort avec un diplôme d'architecte en poche, M. Suter travaille successivement à Paris, New York et San Francisco pour entrer enfin chez Suter + Suter SA à Bâle, où l'essentiel de son activité va

porter sur la construction industrielle, celle de banques et de bureaux, ainsi que de bâtiments publics.

Rappelons que l'objectif du groupe *Ingénieurs et avenir* est de favoriser le développement d'une relève de qualité parmi les ingénieurs, par la publication de brochures - décrivant toute la gamme des professions techniques et polytechniques dans les domaines de l'information et de la communication -, mais aussi par l'organisation de séminaires et de rencontres au

niveau d'autres associations, des conseillers en orientation professionnelle, des écoles, ainsi qu'avec le Centre suisse pour le perfectionnement des

professeurs de l'enseignement secondaire. Un important objectif est aussi d'inciter les femmes à faire des études techniques et polytechniques.

### CAN Construction Bâtiment: nouvelles parutions en juin 1990

Dans le cadre du renouvellement et de la mise à jour par étapes du *Catalogue des articles normalisés CAN Construction*, de nouveaux chapitres ont paru en juin 1990 qui concernent le bâtiment et seront livrés directement aux abonnés:

- CAN 102 F/89 Informations et conditions particulières
- CAN 103 F/89 Bases de calcul
- CAN 111 F/89 Travaux de régie
- CAN 742 F/90 Ascenseurs de personnes standardisés
- CAN 743 F/90 Ascenseurs de personnes,

monte-lits, ascenseurs de service

- CAN 774 F/90

Extincteurs et postes d'incendie

Ces chapitres sont élaborés en étroite collaboration avec les associations professionnelles concernées et selon le standard *CAN Construction*. Leur contenu a été adapté en tenant compte de l'évolution de la technique dans la construction.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser à:

CRB Suisse romande

Av. Jomini 8 Case postale 18  
1000 Lausanne 9

Tél. 021/37 22 36

Fax 021/38 12 47

### Deux monuments du patrimoine technique vaudois exposés à Lausanne

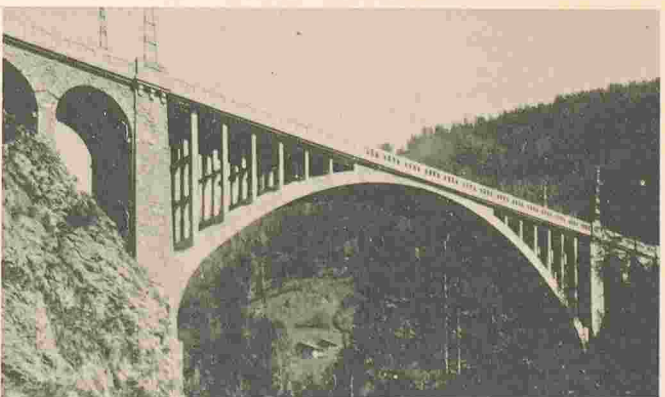
Le congrès de l'ICOMOS (International Council on Monuments and Sites) aura lieu cette année à Lausanne, du 6 au 11 octobre prochain, dans les locaux du Comptoir Suisse. Il sera accompagné d'une exposition où l'on trouvera évoqués, parmi d'autres ouvrages, le barrage historique de la Joux-Verte, sur les hauts de Roche, datant de 1695, et le pont des Planches, près du Sépey.

Le barrage, qui a été l'un des premiers ouvrages en voûte de notre continent - et en cela un précurseur de nos barrages hydroélectriques -, servait au flottage du bois de feu destiné aux salines de la plaine du Rhône. Le pont des Planches, construit en 1913, présentait alors la plus grande portée en Europe. Il avait été réalisé en application du système Melan, technique oubliée pendant longtemps de-

puis lors, mais appliquée à nouveau aujourd'hui en Suisse orientale.

La présentation de ces deux ouvrages dans l'exposition citée résulte de la convention signée le 3 octobre 1985 à Grenade par les membres du Conseil de l'Europe. Ce document admet expressément que la notion de «monument historique» soit désormais étendue aux ouvrages constituant des jalons dans l'évolution de la science et des techniques.

L'exposition a été mise sur pied conjointement par l'Association suisse d'histoire de la technique, le Musée suisse du sel, le Service cantonal vaudois des monuments historiques et la section vaudoise du Heimatschutz. Elle bénéficie du parrainage de la Société Générale pour l'Industrie (SGI), Lausanne, et de SIKA, Zurich.



Le pont des Planches: un monument historique du patrimoine technique vaudois.